Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20260417-202604008-DE

MAIRIE DE COATASCORN
TI KÊR KOADASKORN
22140

DELIBERATION 2026-04-008

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 avril 2026

Date de convocation : le 10 avril 2026

Membres : en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

*L'an **deux mil-vingt-six**, le vendredi dix-sept avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur LE CREURER Éric, Maire,*

Présents : M. LE CREURER Éric, M. FRAVAL Philippe, Mme Sophie PERROT, Mme HENRY Isabelle, M. DEON Yann, M. LE GRAVET Sébastien, Mme MUFRAGGI Francine, Mme LE GUERN Anne-Marie, Mme MOREL Anaïs, Mr FOMEL Joffray.

Absents non excusés :

Absents excusés : Mr GAUTHIER Sébastien

Pouvoir : Mr GAUTHIER donne procuration à Mr FOMEL Joffray

Secrétaire de séance : Mme PERROT Sophie

OBJET : Fongibilité des crédits

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas le Maire informe le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté en réunion plénière. La nomenclature M57 se caractérise par l'absence de chapitres de dépenses imprévues dotés en crédits de paiement, avec la possibilité de voter des chapitres de dépenses imprévues comportant uniquement des autorisations de programme et autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections (ces chapitres non dotés en crédits ne participent pas à l'équilibre budgétaire) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

---

Fait et délibéré, A Coatascorn, le 17 avril 2026
Pour copie conforme, Le Maire

Le secrétaire de Séance,

5, rue de la Mairie 22140 COATASCORN - 5, straed an Ti-kêr 22140 KOADASKORN
Tél : 02 96 47 00 55 - Fax : 02 96 47 08 99 - Mail : mairie.coatascorn@wanadoo.fr